

Compte rendu du comité pilotage des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour

6 février 2017 – Lycée Agricole Louis Mallet de Saint-Flour

Intervenants (3) : Jean-Baptiste FANJUL (Animateur des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour – Saint-Flour Communauté), Sabine BOURSANGE (Ligue pour la protection des oiseaux d'Auvergne), Hervé CHRISTOPHE (Bureau associatif Biome observatoire des espaces naturels) ;

Présents (27) : Voir fiche de présence en Annexe 1 ;

Excusés (10) :

Titre	Nom
Madame le Préfet	Isabelle SIMA
Monsieur le Président de Hautes Terres Communauté	Monsieur Delcros
Monsieur le Président du Conseil Départemental	Vincent Descoeurs
Madame le Maire délégué de Celles, Cne de Neussargues en Pinatelle	Marie-Pierre RIGAL
Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal	Patrick Escure
Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'eau Adour-Garonne	Laurent BERGEOT
Monsieur le Directeur du Syndicat Interdépartemental de Gestion de l'Alagnon et de ses Affluents	Guillaume PONSONNAILLE
Monsieur l'Architecte des bâtiments de France	Régis DELUBAC
Monsieur le Directeur Général de l'ARS	Sébastien MAGNE
Madame la Directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations du cantal	Françoise GARAPIN
Monsieur le Vice-Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale (SDPPR)	Mr. Pierre BIRON

Introduction :

Monsieur Pierre JARLIER, Président du Comité de pilotage (COFIL) des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour ouvre la réunion en remerciant les participants et excusant les personnes absentes.

Après un rapide tour de table, la parole est transmise à Jean-Baptiste FANJUL animateur des sites Natura 2000. Celui-ci précise que la lettre d'information des sites Natura 2000 N°4 a été remise à chaque participant. Sont également précisés les objectifs de la réunion, c'est-à-dire la description des principales actions entreprises en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des perspectives pour l'année 2017.

Une rapide introduction permet de présenter les deux sites Natura 2000 (Zone de Protection Spéciale Planèze de Saint-Flour et Zone Spéciale de Conservation zones humides de la Planèze de Saint-Flour). Un rappel des objectifs du DOCOB est réalisé, ainsi que des différentes actions et outils mis en œuvre.

Les supports de présentation seront joints à la diffusion de ce compte rendu, de même que la lettre d'information des sites Natura 2000 et les principaux résultats de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire.

Tous ces éléments seront consultables et téléchargeables sur le site internet suivant (dans la rubrique « les documents téléchargeables ») : <http://planezedesaintflour.n2000.fr/planeze-de-saint-flour>

Par ailleurs, en réponse aux sollicitations lors de cette réunion COPIL voici le lien permettant d'accéder au portail cartographique des services de l'État où vous il est possible de consulter une cartographie évolutive des cours d'eau du département (plus de détails en § II.1) :

<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/CoursEau.map#>

Ce compte rendu regroupe l'ensemble des éléments abordés lors de cette réunion de la façon la plus exhaustive possible. La présentation a été structurée comme décrit dans le sommaire suivant :

I. Principales actions de gestion (restauration et entretien)	3
I.1. Expérimentation de récolte puis semis d'espèces prairiales locales.....	3
I.2. Contrat Natura 2000 : restauration de la Narse de Lascols.....	3
I.3. Cartographie et restauration des trames vertes et bleues (TVB)	4
I.4. Formations à la valorisation économique des haies	5
I.5. Enquêtes sur les méthodes de lutte contre le Campagnol terrestre	5
II. Principales actions de suivi et études	6
II.1. Diagnostic du Contrat Territorial des Affluents Rive Droite de la Truyère Cantalienne.	6
II.2. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaires (HIC).....	8
II.3. Acquérir des connaissances sur les pratiques antiparasitaires.....	11
II.4. Suivis des populations de Pies-grièches écorcheurs.....	12
II.5. Bilan des données bénévoles	12
III. Principales actions de valorisation	13
III.1. Opérations de communication.....	13
III.2. Réalisation d'animations sur différents sites	13
IV. Principales actions d'animation du DOCOB	13
IV.1. Bilan des contractualisations MAEC	13
IV.2. Participation à l'évaluation des incidences Natura 2000.....	16
V. Bilan et perspectives	16
V.1. Bilan financier	16
V.2. Perspectives.....	17
VI. Conclusion et remerciements	17

Avant de débiter et pour replacer la réunion dans le contexte de fusion des collectivités locales, Jean-Baptiste FANJUL rappelle que la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride, animatrice des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour, a fusionné dès janvier 2017 avec les Communautés de communes des Pays de Pierrefort Neuvéglise, Caldauguès-Aubrac et Planèze. Ces collectivités sont aujourd'hui regroupées sous le nom de Saint-Flour Communauté. Cette réorganisation territoriale apporte de la cohérence dans l'animation des sites Natura 2000, puisque les animateurs des sites de la Planèze de Saint-Flour, des Gorges de la Truyère et des affluents rive droite de la Truyère amont font aujourd'hui partie de la même structure et du même service, ce qui rend d'autant plus opérationnelle la mise en œuvre de projets.

I. Principales actions de gestion (restauration et entretien)

En introduction de cet axe, il est rappelé que seules les principales actions seront présentées lors de cette réunion et que l'animateur des sites Natura 2000 reste à la disposition des différents interlocuteurs pour évoquer plus en détail d'autres actions n'ayant pu être évoquées.

I.1. Expérimentation de récolte puis semis d'espèces prairiales locales

Jean-Baptiste FANJUL rappelle que cette action permet d'atteindre les objectifs du DOCOB qui sont de favoriser une agriculture respectueuse des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Le projet vise à expérimenter des méthodes de récolte et semis d'espèces prairiales locales, en partenariat avec des agriculteurs des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour. L'objectif à terme du projet est de permettre aux agriculteurs du territoire d'être autonomes dans la récolte de semences d'espèces prairiales caractéristiques de la flore locale, afin de les utiliser en sursemis sur des prairies dégradées, notamment par des pullulations de Campagnols terrestres.

La collectivité sera accompagnée de plusieurs structures spécialisées dans la thématique, à savoir l'INRA, le CBNMC, le CEN Auvergne, le LPA Louis Mallet et l'association Geysier.

La mise en œuvre de cette expérimentation débutera dès 2017 pour une durée de 3 ans. Selon les résultats de cette expérimentation, les agriculteurs du territoire pourront in fine être autonomes dans cette démarche, ce qui leur permettra de préserver la richesse floristique de leurs prairies naturelles, indispensable à la mise en œuvre de productions agricoles différenciées et rémunératrices selon l'animateur des sites Natura 2000.

Ce projet sera financé par l'intermédiaire de fonds Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte dont dispose Saint-Flour Communauté.

I.2. Contrat Natura 2000 : restauration de la Narse de Lascols

L'animateur des sites Natura 2000 rappelle les principales conclusions de l'étude des fonctionnalités de la Narse de Lascols remise en 2014 par P. GOUBET et A. POIRREAUD concluant à une eutrophisation de la Narse de Lascols responsable de la disparition progressive des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

En mobilisant les principales recommandations de cette étude des fonctionnalités, un plan de gestion a été réalisé par la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride en 2016, puis validé par le comité de suivi de l'Arrêté préfectoral de protection de biotope, les ayants droit de la narse, le conseil municipal de Cussac et les élus communautaires (maîtrise d'ouvrage Saint-Flour Communauté). De même, ce plan de gestion a été présenté pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine naturel.

Les principaux axes du plan de gestion sont 1) la limitation des apports en nutriments indispensable à l'efficacité du projet, 2) la compensation de cet enrichissement visant à restaurer la capacité du milieu à accueillir une faune et une flore particulière et 3) le maintien de l'alimentation en eau de la narse.

Un focus particulier est réalisé sur les actions qui pourront être mises en œuvre grâce à l'obtention d'un Contrat Natura 2000, à savoir les mesures physicochimiques, le décapage mécanique, l'arrachage et exportation de la typhaie ainsi qu'une expérimentation d'annélation des saules.

Ce Contrat Natura 2000 sera mis en œuvre sur la période 2017-2021, grâce à une enveloppe de 88 955 € TTC associant des Fonds d'État et de l'UE (FEADER). Par ailleurs, il est précisé que toutes les demandes d'autorisations de travaux ont été entreprises auprès des services de l'État, et qu'un accompagnement du Conservatoire Botanique National du Massif Central lors de leur mise en œuvre permettra de veiller à la prise en compte de l'ensemble des enjeux naturels en présence.

Enfin, il est souligné le fait que certains travaux de restauration ne seront pas financés par le Contrat Natura 2000 mais par Saint-Flour Communauté, comme l'action de création d'une zone tampon, qui a été mise en œuvre dès 2016 par les professionnels Gestion des Milieux Naturels et de la Faune de Saint-Flour.

Perspectives 2017 :

L'année 2017 permettra la mise en œuvre de ce plan de gestion et notamment les actions comprises dans le Contrat Natura 2000. Par ailleurs, afin d'évaluer l'influence des travaux sur la biodiversité, un suivi batrachologique, odonatologique et avifaunistique sera réalisé sur la narse de Lascols, afin de constituer un état initial « avant travaux ».

Éléments de discussion :

Pierre JARLIER rappelle que ce plan de gestion et ces travaux de restauration sont issus d'importants travaux de concertations et d'études en lien étroit avec la communauté scientifique.

Le Président du Comité de Pilotage questionne également Monsieur FANJUL sur les possibles effets bénéfiques des premières actions de restauration. Celui-ci lui répond que la mise en place de la zone tampon a permis d'améliorer le fonctionnement de la vasière avec plusieurs observations de bécassines en halte migratoire, ainsi que restaurer un écoulement historique au sein de la narse. Ces propos sont repris par Guy MICHAUD, Vice-président en charge de l'environnement à Saint-Flour Communauté et maire de Cussac, qui précise que tous ces efforts de restauration sont permis grâce à la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif dès 2016 sur la Commune de Cussac et en 2017 sur la commune de Paulhac. Pierre JARLIER rappelle que Saint-Flour Communauté assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux pour le compte des propriétaires privés, et que ce véritable service aux populations est parfaitement complémentaire à l'émergence du Contrat Territorial des affluents rive droite de la Truyère Cantalienne qui permettra de majorer les subventions de l'Agence de l'eau sur ce type de démarches.

I.3. Cartographie et restauration des trames vertes et bleues (TVB)

Jean-Baptiste FANJUL précise premièrement le contexte d'élaboration de ce projet. Effectivement, la démarche d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride, ainsi que les différents objectifs du DOCOB (préservé les habitats favorables aux espèces) ont conduit les animateurs des sites des Gorges de la Truyère et de la Planèze de Saint-Flour à envisager la réalisation d'une cartographie des trames vertes et bleues à l'échelle de ces deux sites. L'objectif final était de mieux connaître ces éléments de continuité afin de préserver les plus remarquables d'entre eux dans le PLUi et de les restaurer les plus dégradés.

Ainsi, un projet a été élaboré afin de cartographier ces TVB à l'échelle des ZPS de la Planèze de Saint-Flour et des Gorges de la Truyère, puis les restaurer. Par ailleurs, des inventaires batrachologiques permettront d'améliorer les connaissances sur la répartition du Triton crêté sur la Planèze.

Ce projet portera sur trois années, en partenariat avec la Mission Haie Auvergne, le Conservatoire d'espaces Naturels d'Auvergne, le CPIE Haute Auvergne et le LPA Louis Mallet de Saint-Flour.

Une demande de financement a été déposée à l'Agence de l'Eau Adour Garonne dans le cadre d'un appel à Initiatives pour la biodiversité et les premiers retours des financeurs sont assez positifs. La réponse définitive est attendue en juin 2017.

Éléments de discussion :

Christophe VIDAL, maire de la commune de Valuèjols, questionne Monsieur FANJUL sur la portée réglementaire de cette cartographie et de son intégration dans le PLUi. Il lui est répondu que seules les trames vertes et bleues les plus remarquables d'un point de vue naturel et indispensables à la préservation des continuités écologiques seront protégées par ces documents d'urbanisme. Par ailleurs, il est précisé que l'élaboration d'un PLUi est réalisée de manière concertée et que l'objectif n'est absolument pas d'imposer des réglementations trop restrictives aux agriculteurs notamment.

Monsieur MICHAUD précise que ce travail de cartographie est indispensable à la prise en compte des Schémas Régionaux de Cohérence écologique (SRCE) devant être transposés et précisés dans les documents d'urbanisme de rang inférieur.

Aurélié CHEBANCE (Conseil Départemental du Cantal) ajoute que dans le cadre du projet de contournement de Saint-Flour, une cartographie des haies a été réalisée par la Mission Haie Auvergne sur la Commune d'Andelat. Ainsi, ces données pourront être mises à disposition par le Conseil Départemental.

I.4. Formations à la valorisation économique des haies

La discussion précédente permet d'introduire l'intérêt des haies pour les exploitations agricoles et notamment dans la recherche de diversification des sources de revenus. Ainsi, Jean-Baptiste FANJUL présente les formations qui ont été organisées en 2016 à destination des agriculteurs notamment, afin de convaincre ce public que la préservation des haies est compatible avec leur exploitation économique sous forme de litière ou de bois énergie. En effet, cette exploitation nécessite un maintien sur pieds des arbres, ainsi que des interventions contrôlées dans le temps et dans l'espace, afin qu'une valorisation économique soit viable.

Ces formations ont permis de sensibiliser 50 participants à la préservation des habitats favorables aux espèces, grâce à des interventions multipartenariales, associant la Mission Haie Auvergne, le CEN Auvergne, la Chambre d'Agriculture du Cantal, bios énergie 15 et le GIE Dechiqu'bois.

Perspectives 2017 :

À l'issue de ces formations, plusieurs agriculteurs ont manifesté leur volonté de replanter des haies. Ainsi, une réponse pourra leur être donnée par Saint-Flour Communauté, notamment si le projet présenté précédemment reçoit les financements de l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, de nouvelles formations en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sont amenées à être conduites pour poursuivre cette sensibilisation du public agricole.

I.5. Enquêtes sur les méthodes de lutte contre le Campagnol terrestre

Jean-Baptiste FANJUL rappelle que ces actions en faveur de la lutte contre le Campagnol terrestre permettent de favoriser une agriculture respectueuse des milieux naturels et de limiter les facteurs de mortalité de la faune.

En 2016, en lien avec l'animatrice des sites Natura 2000 des Gorges de la Truyère, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des agriculteurs de ces deux sites.

Son objectif était de mieux connaître la situation des exploitations agricoles des sites Natura 2000 face au Campagnol terrestre, de connaître les méthodes de lutte mobilisées sur ces exploitations et les souhaits d'engagement des agriculteurs questionnés dans des projets pilotes, en partenariat avec VetAgro Sup, pour trouver de nouvelles méthodes de lutte contre l'espèce.

Sur les 443 questionnaires envoyés sur les sites de la Planèze, nous avons obtenu 28 retours et 6 exploitations sont prêtes à servir d'exploitations « pilotes » dans le cadre de projets de recherche.

Par ailleurs, les principales méthodes de lutte utilisées sont détaillées, et laissent penser que les campagnes de formations à la lutte durable portent aujourd'hui leurs fruits puisque la plupart des personnes ayant répondu gèrent la problématique en amont de la colonisation de l'espèce.

Cet échange permet de rappeler que des formations au piégeage du Campagnol terrestre ont été réalisées en 2016 et que 13 agriculteurs bénéficient aujourd'hui de la mise à disposition de pièges Top Cat par Saint-Flour Communauté.

Éléments de discussion :

Béatrice JOUBERT (DDT15) demande si des agriculteurs ont acheté des pièges Top Cat après les avoir testés grâce à la convention de mise à disposition avec Saint-Flour Communauté. Sabine BOURSANGE (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne) répond que de nombreux agriculteurs l'ont sollicitée pour connaître le nom des fournisseurs de ces pièges en Auvergne.

Perspectives 2017 :

De nouvelles formations seront organisées en 2017, avec un focus particulier sur la possibilité pour les agriculteurs de signer un contrat de lutte dans le cadre du Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental leur permettant de financer jusqu'à 75 % l'achat de pièges.

De même, la mise à disposition de pièges sera poursuivie ainsi que la mise en œuvre d'expérimentation en lien avec VetAgro Sup.

II. Principales actions de suivi et études

II.1. Diagnostic du Contrat Territorial des Affluents Rive Droite de la Truyère Cantalienne

En introduction, il est rappelé que cet outil est en parfaite adéquation avec les objectifs de préservation des zones humides et de leur alimentation en eau de bonne qualité, présents dans le DOCOB.

La présentation a été l'occasion de préciser l'état d'avancement du diagnostic réalisé par Coralie DUBOURGNON et Sigrid CHILE technicienne et animatrice à Saint-Flour Communauté (45 % du linéaire parcouru et signature prévue en 2018). Jean-Baptiste FANJUL précise que plusieurs réunions de coordination ont permis de prendre en compte les différents enjeux naturels dans ce futur Contrat Territorial (zones humides et biodiversité). Sont également présentés les résultats du diagnostic du ruisseau de La Salesse, affluent de la narse de Lascols, qui a été réalisé par Jean-Baptiste FANJUL et Coralie DUBOURGNON. Cette prospection a mis en lumière de nombreux points de piétinement bovins pouvant pour partie être à l'origine du phénomène d'eutrophisation de la narse.

Ainsi, il est expliqué que la signature de ce contrat territorial permettra de bénéficier de fonds de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour aménager des points d'abreuvement en partenariat avec les agriculteurs, comme cela se fait depuis plusieurs années sur le bassin versant de l'Alagnon par l'intermédiaire du SIGAL comme rappelle Pierre JARLIER.

Éléments de discussion :

Pierre JARLIER profite de cette discussion pour préciser que Saint-Flour Communauté portera le Contrat Territorial en amont et sur la rive droite de la Truyère, alors que le Parc Naturel Régional de L'Aubrac portera cette démarche sur la rive gauche par le biais d'une convention avec Saint-Flour Communauté, ce qui permettra d'initier une gestion intégrée de l'eau sur tout le bassin versant de la Truyère cantalienne.

Christophe VIDAL, maire de Valuèjols demande comment est défini réglementairement un cours d'eau notamment en tête de bassin versant.

Monsieur PANTAROTTO (Agence Française de la Biodiversité du Cantal) répond à cette question en précisant qu'une cartographie évolutive a été réalisée en concertation avec les agriculteurs et est actuellement en ligne sur le site internet des services de l'État (<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/CoursEau.map#>). Cette cartographie permet aux agriculteurs de consulter la liste des cours d'eau présents sur leurs parcelles, et sur lesquels la réglementation en vigueur s'applique. Monsieur PANTAROTTO et Béatrice JOUBERT rappellent que cette cartographie est évolutive et qu'une expertise de terrain peut être demandée par tous les porteurs de projets en cas de doutes.

Monsieur VIDAL souhaiterait qu'une meilleure information et concertation avec le monde agricole soit réalisée, sollicitation reprise par Monsieur JARLIER.

Par conséquent, il est proposé que des réunions d'information à destination des agriculteurs soient organisées dans le cadre du Contrat Territorial.

Par ailleurs, les informations peuvent être consultées par les porteurs de projets sur les liens suivants :

- **Notice et cadre général sur la cartographie interactive :**

<http://www.cantal.gouv.fr/publication-d-une-carte-indicative-des-cours-d-eau-a4861.html>

- **Accès à la cartographie :** <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/CoursEau.map#>

- **Clé de détermination des cours d'eau :**

http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/cantal_logigrammedeterminationcourseau.pdf

- **Guide d'entretien des cours d'eau :**

http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2016_11_15_cantal_guideentretiencourseauv6.pdf

- **Fiche de renseignements préalable à une procédure d'autorisation ou de déclaration de travaux en milieux aquatiques ou humides :**

http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/FichePrealableDemandeTravaux-2_cle73a4c8-2.pdf

Pour terminer, Monsieur BOUDOU, maire de Coltines rappelle que le non intervention sur la Cham de Coltines a permis de préserver l'intérêt écologique de cette zone, mais également son intérêt agricole puisque c'est une des rares zones encore pâturables en période de sécheresse.

Jean-Baptiste FANJUL clôt le sujet en rappelant que les agents de Saint-Flour Communauté (animatrice et technicienne du Contrat Territorial ou animateur Natura 2000) restent disponibles pour accompagner les agriculteurs dans la gestion des cours d'eau traversant leurs parcelles agricoles, en amont de toutes interventions mécaniques.

II.2. Cartographie des Habitats d'intérêt communautaires (HIC)

Cette présentation est assurée par Monsieur Hervé CHRISTOPHE, du bureau d'études Biome observatoires des espaces naturels qui a réalisé la seconde cartographie en 2016. Les principaux résultats seront disponibles sur le site internet des sites Natura 2000.

La cartographie du site FR 8301059 « Zones humides de la planèze de Saint-Flour » a été réalisé en 2006 par le Conservatoire botanique national du Massif central. Dix ans après ce premier inventaire, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour Margeride a lancé la mise à jour de la Cartographie et confié ce travail au bureau d'étude associatif Biome observation des espaces naturels.

Le travail s'est échelonné de janvier à décembre 2016 avec une phase de terrain concentrée entre mai et juillet. Il a été réalisé en respectant le cahier des charges CHANES et a permis de résoudre les problèmes de prospection apparus en 2006 liés à une forte sécheresse et des photos aériennes de mauvaise qualité. La cartographie 2016 a été réalisée dans des conditions météorologiques pluvieuses ce qui a influencé les observations et un passage précoce a permis de mieux caractériser les prairies de fauche à la différence de l'année 2006. Le travail s'est basé sur le périmètre élargi depuis la première version de 2006, soit 2276,02 ha. Cet inventaire a été l'occasion de réaliser 39 relevés phytosociologies complémentaires sur le site, en ciblant prioritairement les habitats nouveaux peu méconnus.

Parmi les entités cartographiées sur la totalité du site FR 8301059, la proportion d'habitats relevant de la directive est de 37%, en augmentation de 735ha à 838 ha depuis 2006 (Tableau 1). Cette augmentation est principalement liée à l'inclusion des entités non cartographiées en 2006 ainsi qu'à l'identification d'habitats non caractérisés en 2006 (parcelles déjà fauchées) et qui ont pu être identifiés en 2016 en passant avant la fauche.

Tableau 1 : répartition des habitats cartographiés en 2016 - Source: Biome observation des espaces naturels ,2016

	Nombre d'habitats génériques	Surface dans le site N2000 (ha)	% / surface totale du site N2000
Habitats d'intérêt communautaire	11 (11)	820 (735)	36 % (33)
Habitats prioritaires	2 (2)	18 (18)	0.8% (0.8)
Total Habitat d'intérêt communautaire	13 (13)	838 (753)	37 % (34)
Habitats ne relevant pas de la Directive	48 (46)	1438 (1458)	63 % (66)
Total	61 (59)	2276 (2211)	100,0%

Le nombre d'habitats d'intérêt communautaire est constant (13) et la prospection a également permis de recenser 48 habitats ne relevant pas de la Directive Habitats.

Les HIC les plus représentés par ordre décroissant sont les prairies de fauche de montagne, les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires, les Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux, et les Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Tableau 2).

Les autres habitats sont présents dans des proportions plus anecdotiques.

Tableau 2 : répartition des habitats d'intérêts communautaires - Source: Biome observation des espaces naturels ,2016

N2000	Nom de l'habitat	Surf (ha)	%
		2276	100
Non IC		1441	63
6520	Prairies de fauche de montagne	241	10,57
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>)	196	8,6
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilolimoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	192.83	8,46
6510	Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	167.7	7,35
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	17.86	0,78
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou de l' <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>	16.86	0,74
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin	5.37	0,24
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	1.27	0,056
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou <i>Hydrocharition</i>	0.40	0,018
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0.216	0,009
91EO	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0.19	0,008
4030	Landes sèches européennes	0.066	0,003
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	0.032	0,001

Monsieur Hervé CHRITOSPHE présente ensuite les différents éléments contenus dans le travail fourni, à savoir la carte du statut des habitats, la carte des habitats naturels selon la typologie Natura 2000, la carte des HIC selon la typologie Corine et les cartes d'états de conservation des habitats, le tout pour les 5 entités du site Natura 2000.

La liste des HIC est ensuite présentée, de même que la liste des habitats ne relevant pas de Natura 2000, avec un focus sur deux nouveaux habitats caractérisés en 2016, à savoir les radeaux à *Menyanthes trifoliata* et *Potentilla palustris* (CB 54.59) et Eboulis siliceux des montagnes nordiques (CB : 61.12).

Une analyse des tendances évolutives est ensuite réalisée.

Globalement, les HIC sont en relative stabilité depuis 2006. Cependant, les mares temporaires (N2000 3130) et les herbiers des eaux courantes (N2000 3260) sont en augmentation, ce qui est à relier avec la forte humidité des milieux lors de la prospection 2016. De même, les pelouses sèches (N2000 6210) sont en augmentation avec l'inclusion de l'extension du périmètre du site Natura 2000 de la Cham de Coltines qui présente une importante surface de pelouses sèches en bon état de conservation.

Les prairies de fauche de montagne (N2000 6510 et 6520) semblent stables en comparant les chiffres des deux inventaires (315 / 322 ha) mais il faut faire attention à cette interprétation.

En effet en 2006 près de 100 ha de prairies de fauche n'avaient pas été caractérisés, car précocement fauchés. Or en 2016 seuls 40 ha restent non caractérisés. Il y aurait donc en fait une régression « réelle » de la surface de ces prairies d'une cinquantaine d'hectares.

Par ailleurs l'état de conservation est souvent moyen à mauvais, essentiellement par une forte présence de graminées et un aspect de « prairies fleuries » qui disparaît dans les parcelles les plus productives.

Pour ce qui est des Habitats ne relevant pas de Natura, les surfaces sont également en relative stabilité.

Il faut cependant noter une augmentation des prairies de fauche dégradées (CB 81) et herbiers à renoncule aquatique (CB 22.432) ce qui est dû à un fort engorgement en eau des sites pour ce dernier habitat.

À l'inverse, les cariçaies (CB 53.2 et déclinaisons) et cultures sont en régression.

Monsieur CHRISTOPHE consacre ensuite quelques propos à l'état de dégradation des habitats en rappelant bien tout la subjectivité de cet indicateur ce nécessite d'interpréter les résultats avec prudence.

La tendance générale reflète tout de même une augmentation de la surface d'habitats dégradés depuis 2006 pour des causes variables (comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides / traitement de fertilisation et pesticides / surpâturage / coupes, abattages, arrachages et déboisements / eutrophisation / fermeture du milieu).

Ensuite, les espèces d'intérêt communautaire sont abordées, c'est-à-dire le Flûteau nageant et la Gentiane jaune (Tableau 3).

Tableau 3 : état des stations d'espèces d'intérêt communautaire - Source: Biome observation des espaces naturels ,2016

Espèces	Annexe	Nb de stations	Effectifs totaux estimés	Surface totale estimée	État de conservation / Menaces
Flûteau nageant <i>Luronium natans</i>	II	37 (41)*	Pas de comptage - milieux aquatiques dominants (3750 pieds apparents 2006)	57.4 m ² (139)	Moyen à bon (moyen)
Gentiane jaune <i>Gentiana lutea</i>	V	2 (2)	7 pieds env. (13)	< 6 m ² (<6)	Moyen (moyen)

Concernant le Flûteau nageant (1831) le nombre de station est inférieur à l'inventaire 2006, ce qui est lié aux difficultés de prospections en 2016. En effet, l'engorgement en eau des milieux a induit un fort développement de la Renoncule aquatique qui a rendu difficile la détection du Flûteau nageant, sans pour autant que les stations aient disparu.

Béatrice JOUBERT questionne Monsieur CHRISTOPHE sur l'éventuelle compétition entre ces deux espèces, qui pourrait être préjudiciable au Flûteau nageant. La réponse permet de mettre en avant une réelle compétition spatiale, mais surtout une compétition « visuelle » qui complexifie la détection d'une fleur à trois pétales (Flûteau nageant) au milieu de fleurs à 5 pétales (Renoncule).

Les stations de Gentiane jaune (6170) ont quant à elles toutes été retrouvées en 2016.

Après une présentation cartographique de ces résultats, Monsieur CHRISTOPHE s'arrête sur la diversité d'espèces végétales patrimoniales mise en avant par ce travail cartographique, avec notamment la présence d'une importante station de Renoncule nodiflore protégée au niveau national et vulnérable sur la liste rouge des espèces d'Auvergne, sur la Cham de Coltines.

Pour terminer, Hervé CHRISTOPHE aborde quelques pistes de réflexion qui lui semblent intéressantes. La première est la cartographie des haies et murets qui n'est pas réalisée dans le cadre de cette cartographie des HIC alors que ces milieux sont indispensables sur la Planèze de Saint-Flour. Cette remarque conforte l'intérêt du projet de cartographie des trames vertes et bleues présenté plus tôt (§I.3). De même, il rappelle la nécessité de fournir des efforts de conservation à l'échelle de communautés végétales et non seulement à l'échelle de parcelles afin de préserver les « joyaux botaniques ». Enfin, cet intervenant attire l'attention du COFIL sur la présence d'une importante mosaïque d'habitats ne relevant pas de la Directive Habitats mais assurant un équilibre au sein des écosystèmes de la Planèze de Saint-Flour, ce qui permet à ces sites Natura 2000 d'accueillir une biodiversité remarquable.

Perspectives 2017 :

Jean-Baptiste FANJUL profite de la restitution de ce travail pour introduire une action qui sera réalisée en 2017 en partenariat avec Monsieur Hervé CHRISTOPHE et qui consistera à organiser deux demi-journées de sensibilisation à la préservation des stations de Renoncule nodiflore sur la Cham de Coltines. Ces interventions qui se dérouleront en juin 2017 seront à destination du public agricole, mais également du grand public.

II.3. Acquérir des connaissances sur les pratiques antiparasitaires

Sabine BOURSANGE (LPO Auvergne) prend ensuite la parole pour présenter l'état d'avancement du projet visant à améliorer les pratiques antiparasitaires des exploitations agricoles. L'objectif de cette action est de favoriser une agriculture respectueuse des habitats et des espèces.

Dans un premier temps, un rappel des objectifs et des actions menées en 2015 est réalisé. Cela permet de préciser que ce projet est mis en place à l'échelle auvergnate en partenariat avec plusieurs sites Natura 2000, et qu'il permettra à terme d'apporter aux exploitants agricoles des méthodes de gestion du parasitisme adaptées aux enjeux naturels en présence et globalement de limiter l'impact des antiparasitaires chimiques sur la faune sauvage.

En 2016, l'ensemble des porteurs de ce projet se sont rapprochés des vétérinaires de la Région qui ont montré une forte volonté de travailler sur cette problématique. Ainsi, ce projet a été renommé ELEVE (ELEvage Vétérinaire Environnement) et l'année 2016 a permis de valider le protocole expérimental en partenariat avec les vétérinaires, construire des partenariats avec des organismes agricoles et déposer des demandes de financements auprès des financeurs, notamment à travers l'appel à initiatives pour la biodiversité de l'Agence de l'eau.

Perspectives 2017 :

L'année 2017 permettra, selon les retours des financeurs, de rechercher des agriculteurs volontaires pour s'impliquer dans la démarche et de former des vétérinaires à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les conseils qu'ils peuvent apporter aux agriculteurs.

II.4. Suivis des populations de Pies-Grièches écorcheurs

Sabine BOURSANGE poursuit sa présentation en abordant les résultats du suivi des Pies-Grièches écorcheur qui a été réalisé en 2016.

Un rappel du contexte permet de préciser qu'un premier inventaire avait été réalisé en 2009 sur 6 carrés échantillons de 4 Km² à l'échelle de la Planèze de Saint-Flour et avait permis de conduire à l'estimation de 458 couples.

En 2016, l'inventaire a porté sur les mêmes carrés, et quatre supplémentaires afin d'améliorer la robustesse de l'estimation statistique. Ainsi, l'estimation du nombre de couples est de 459, ce qui permet de considérer avec un intervalle de confiance raisonnable que le nombre de couples nicheurs en 2016 sur la Planèze de Saint-Flour est compris entre 400 et 600.

Cela traduit une relative stabilité dans le temps des effectifs, même si les densités peuvent localement être très variables selon le maillage de haies, murets et autres arbres isolés, ce qui conforte encore une fois la pertinence de l'action de cartographie des trames vertes et bleues.

Cette tendance relativement bonne pour cette espèce n'est cependant pas représentative d'autres espèces d'oiseaux (non classées à l'annexe I de la Directive Oiseaux) présentes sur la Planèze de Saint-Flour et dont les dynamiques de populations sont inquiétantes (Tarier des prés par exemple).

Perspectives 2017 :

Pour 2017, les suivis avifaunistiques se concentreront sur la narse de Lascols afin de préparer un comparatif avant/après travaux (voir § I.2).

II.5. Bilan des données bénévoles

Sabine Boursange apporte par la suite aux membres du COPIL une synthèse des données récoltées en 2016 par les bénévoles de la LPO sur les sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour.

Ces données ne concernent que les espèces de l'Annexe I de la Directive Oiseaux et sont gracieusement présentées aux membres du COPIL par la LPO Auvergne.

En ce qui concerne le Hibou des marais, après un hivernage spectaculaire en 2015 lié aux pullulations de Campagnols (terrestres et des champs), l'année 2016 a été plus classique, avec très peu d'observations sur site d'hivernage et pas de reproduction à la différence de l'année 2015.

Pour ce qui est des Busards Saint-Martin, la situation en période d'hivernage est semblable au Hibou des marais avec une diminution des effectifs hibernants liée aux plus faibles densités de micromammifères en 2016.

Ensuite, Sabine BOURSANGE fait remarquer la présence d'un Élanion blanc en hivernage jusqu'en janvier 2016, le passage d'un Crabier chevelu, sur la Narse de Nouvialle en août 2016, d'une Avocette élégante en halte migratoire sur la Narse de Lascols et d'une Échasse blanche sur ces entités du site « zones humides de la planèze de Saint-Flour » en mai. De même, les bénévoles ont pu observer différentes espèces en haltes migratoires ou hivernage, tel que le Pipit à gorge rousse, le Faucon kobez, le Coucou geai et la Buse battue de retour en hivernage au cours de l'hiver 2016-2017.

Sabine BOURSANGE profite également de l'occasion pour évoquer les efforts entrepris par Jean-Baptiste FANJUL en 2016 pour rechercher des nichées de Busards cendrés. Celles-ci n'ont pas permis de mettre en avant d'indices de nidification, comme de nombreuses années maintenant,

ce qui conduit Mme BOURSANGE à considérer que cette espèce n'est plus nicheuse sur la Planèze de Saint-Flour.

Éléments de discussion :

Pierre JARLIER souhaite connaître les causes de cette absence de nidification du Busard cendré sur la Planèze de Saint-Flour. Sabine BOURSANGE lui explique qu'à la suite d'une dégradation de son habitat naturel, cette espèce a tendance à privilégier une nidification dans des prairies temporaires du type ray-grass d'Italie offrant un couvert plus haut lors de son retour de migration subsaharienne au printemps. Cependant, ces cultures sont ensilées précocement, ce qui induit une destruction des nichées et ainsi des échecs de reproduction à répétition conduisant les couples nicheurs à abandonner le site de nidification. L'hypothèse émise pour expliquer le phénomène sur la Planèze de Saint-Flour est que cette évolution comportementale de l'espèce en réaction à la modification de son habitat est intervenue avant l'animation du site Natura 2000.

III. Principales actions de valorisation

Jean-Baptiste FANJUL reprend la parole pour présenter ces principales actions.

III.1. Opérations de communication

Il est rappelé que ces opérations ont pour objectifs de favoriser la découverte des habitats et des espèces par les riverains et les touristes, ce qui conduit finalement à la préservation des sites Natura 2000.

Parmi ces opérations de communication, la lettre d'information N°3 a été réalisée en 2016, ainsi que la rédaction de différents articles de presse, la mise à jour du site internet dédié aux sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour et des communications dans le magazine interne de Saint-Flour Communauté.

III.2. Réalisation d'animations sur différents sites

Les principales actions d'animation sont ensuite présentées en sachant que les objectifs sont les mêmes que pour le paragraphe précédent.

Jean-Baptiste FANJUL présente donc notamment les animations réalisées dans le cadre du Temps d'Activité périscolaire (TAP), des opérations de sensibilisation sur la narse de Lascols, ou encore des formations à la lutte contre le Campagnol terrestre réalisées par la LPO Auvergne à destination des BAC Professionnels Agricoles du LPA Louis Mallet.

IV. Principales actions d'animation du DOCOB

Jean-Baptiste FANJUL passe la parole à Sabine BOURSANGE pour une présentation du bilan du Programme Agroenvironnemental et Climatique (PAEC) animé par la LPO Auvergne pour le compte de Saint-Flour Communauté.

IV.1. Bilan des contractualisations MAEC

Il est dans un premier temps rappelé que l'objectif de ces MAEC est de favoriser une agriculture respectueuse des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Sabine BOURSANGE expose premièrement l'ensemble des mesures qui étaient proposées aux agriculteurs en 2016 (Tableau 4).

Par la suite, il est rappelé qu'une campagne de contractualisation avait déjà été réalisée en 2015 et que la campagne 2016 était la dernière phase de contractualisation possible dans le cadre du PAEC de la Planèze de Saint-Flour.

Tableau 4 : MAEC proposées aux exploitants agricoles

Préservation de la qualité de l'eau par une gestion économe en intrants et de la biodiversité par le maintien des pratiques favorables	Mesure système
Maintenir les prairies de fauches d'intérêt européen et de la ressource alimentaire des prairies de fauche pour les oiseaux	Présence de 4 plantes indicatrices
Maintien des pelouses d'intérêt européen	Absence de fertilisation
Maintenir ou restaurer les habitats de zones humides fauchées d'intérêt européen et les zones refuges des oiseaux : repos, alimentation et nidification	Absence de fertilisation Fauche à partir 10 juillet Pas de déprimage
Maintenir ou restaurer les habitats de zones humides pâturées d'intérêt européen et les zones refuges des oiseaux : repos, alimentation et nidification	Absence de fertilisation Max 2 UGB/ha du 20 avril au 10 juillet
Mise en défens des berges et des sites de nidification au sol des espèces oiseaux d'intérêt	Mise en défens
Maintenir les sites de nidification des milans	Entretien d'arbres isolés ou en alignements (1 an sur les 5 ans)
Entretien et restaurer la ripisylve (boisement longeant les cours d'eau)	Entretien des ripisylves (1 an / 5 ans)
Entretien des mares et des plans d'eau	Mise en place d'un plan de gestion

Sabine BOURSANGE expose le contexte dans lequel s'est réalisée la contractualisation 2016, qui a cette année encore été complexe. La CRAEC a attribué en 2016 une enveloppe de 133 393 € pour le PAEC de la Planèze de Saint-Flour. Les diagnostics d'exploitation ont quant à eux été réalisés par la Chambre d'Agriculture du Cantal.

En revanche, les modalités de financements étaient complexes, avec notamment pas de financements dans le cas où le diagnostic ne permettait pas de conclure à l'éligibilité de l'exploitation agricole, ou encore pas de financement possible pour la mesure système alors que celle-ci requiert de nombreux efforts pour la mise en œuvre des diagnostics d'exploitation. Finalement, pour faciliter la contractualisation, les élus de la Communauté de communes du Pays de Saint-Flour Margeride ont décidé de prendre en charge la part des diagnostics ne pouvant pas être financée, soit 2 250 € HT pour 9 exploitations.

En 2016, 15 exploitants agricoles étaient initialement volontaires. Finalement, 10 d'entre eux ont pu contractualiser des MAEC à l'issue de la réalisation des diagnostics pour un montant total de 44 994 €. La répartition des contractualisations est reprise dans la Figure 1.

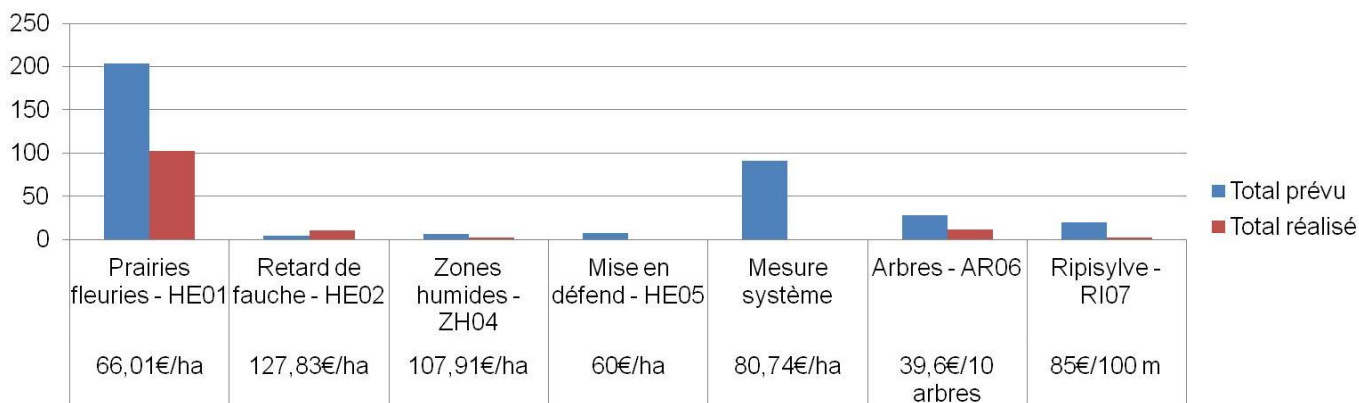


Figure 1 : répartition des contractualisations MAEC en 2016

L'enveloppe consommée est largement inférieure à l'enveloppe prévisionnelle (133 393 €) ce qui est dû à l'absence de contractualisation des mesures systèmes (SHP), car les exploitants agricoles ont réalisé que cette mesure leur imposait trop de contraintes, malgré leur souhait d'engagement initial.

Finalement, le PAEC de la Planèze de Saint-Flour a permis l'engagement de 48 exploitations agricoles dans des pratiques respectueuses de l'environnement et de consommer 400 413 € sur une enveloppe prévisionnelle de 989 010, 00 € (Tableau 5).

Tableau 5 : bilan du PAEC de la Planèze de Saint-Flour

Code Mesure	Intitulé	Unité 2015	Unité 2016	Unité totale	Montant total
AU_PSF5_SHP1	Mesure système	305,89	0	305,89	123 488 €
AU_PSF5_HE01	Prairies fleuries	388,06	102,92	490,98	162 048 €
AU_PSF5_HE02	Pelouse d'intérêt européen	19,23	0	19,23	3 122 €
AU_PSF5_ZH03	Zones humides fauchées	18,81	10,15	28,96	18 510 €
AU_PSF5_ZH04	Zones humides pâturées	83,8	2,22	86,02	46 412 €
AU_PSF5_HE05	Berge	20,94	0	20,94	6 282 €
AU_PSF5_AR06	Frêne	386	117	503	9 959 €
AU_PSF5_RI07	Ripisylves	6957,07	241	7198,07	30 592 €
Total général					400 413 €

Éléments de discussion :

Monsieur le Maire de Valuèjols questionne Madame BOURSANGE sur l'échéance de paiement de MAEC contractualisées en 2016.

Celle-ci se tourne vers Béatrice JOUBERT représentant la DDT du Cantal qui lui répond que les dossiers issus des contractualisations 2016 sont en cours d'instruction qu'une avance sur trésorerie devrait être versée à la fin du mois de mars 2017.

Cette procédure a été la même que celle utilisée pour les MAEC contractualisées en 2015, puisqu'une avance de trésorerie a été versée en juin 2016. Monsieur VIDAL, maire de Valuèjols, ajoute que ces procédures restent complexes et qu'il est difficile pour les agriculteurs de distinguer la part dédiée aux MAEC dans les versements de subventions.

Béatrice JOUBERT lui répond que pour plus d'informations, il ne faut pas hésiter à contacter le service économie agricole de la DDT (04 63 27 66 66) afin de connaître le détail de ses versements.

Après vérification à posteriori auprès de Nicole MAS à la DDT 15, il est possible de connaître le détail de ses paiements en consultant son compte télépac, ou en contactant les services de la DDT.

IV.2. Participation à l'évaluation des incidences Natura 2000

Pour terminer, Jean-Baptiste FANJUL a présenté la liste des évaluations des incidences pour lesquelles les porteurs de projets ont consulté la LPO Auvergne ou la Communauté de communes du pays de Saint-Flour Margeride. Pour rappel, l'objectif de cet appui aux porteurs de projets est de prendre en compte les habitats et les espèces dans les projets d'aménagement du territoire.

Ainsi, la liste des projets accompagnés est la suivante :

- Révision du PLU de Paulhac ;
- Usager : défrichement, permis de construire ;
- Chemin de petite randonnée les Mégolithes, Grand tour pédestre et tour VTT de la Planèze ;
- Contournement de Saint-Flour ;
- Consolidation de pylônes de lignes à haute tension (Cussac) ;
- Travaux d'assainissement sur la commune de Coren ;
- Porteur de projet : bâtiment ;
- Travaux sur APPB de Lascols ;
- Usager : Terrassement ;
- RTE : Intervention de maintenance sur la ligne 63 kV Lioran-Neussargues ;
- Chambre d'Agriculture 15 : projet de bâtiment.

V. Bilan et perspectives

V.1. Bilan financier

Jean-Baptiste FANJUL réalise premièrement un bilan financier en commençant par rappeler que l'exercice 2016 était fusionné avec la subvention du second semestre 2015.

La subvention allouée pour l'exercice « deuxième semestre 2015 et année 2016 » était la suivante (Tableau 6) :

Tableau 6 : budget prévisionnel "deuxième semestre 2015, année 2016"

Budget sur l'exercice « deuxième semestre 2015 et 2016 »	52 000 € + 19 069 € (reliquat 2014)
Dépenses prévisionnelles cartographie des Habitats	26 230 €
Dépenses prévisionnelles missions LPO (Suivis et études, Campagnols, incidences)	17 750 €
Dépenses prévisionnelles Mission Haie	2 096 €
Frais de personnel prévisionnels	23 706, 62 €
Frais prévisionnels de formation et déplacement	647, 38 €

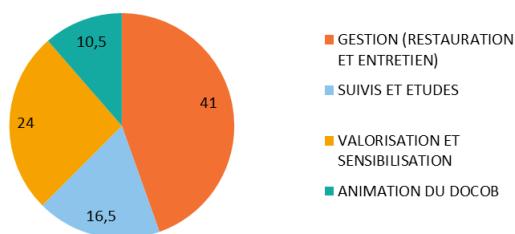
Il est rappelé qu'un reliquat de subvention de l'exercice 2014 a été mobilisé afin de lancer la mise à jour de la cartographie des Habitats d'intérêt communautaire.

Le budget présenté correspond au budget prévisionnel avant paiement des différentes dépenses.

Monsieur FANJUL présente ensuite un récapitulatif du nombre de jours consacrés à l'animation du DOCOB en 2016 selon les différentes actions (Figure 2). Cela permet d'illustrer le fait que le nombre de jours consacrés par l'animateur des sites Natura 2000 à l'animation du DOCOB en 2016 a été de 105.5 jours.

Globalement, plus de jours ont été consacrés aux actions de gestion que ce qui était initialement prévu, puisque la rédaction et la mise en œuvre du plan de gestion de la Narse de Lascols ont été assez chronophages, mais a permis d'aboutir à une avancée majeure dans le projet de restauration.

Nombre de jours prévus en 2016



Nombre de jours réalisés en 2016

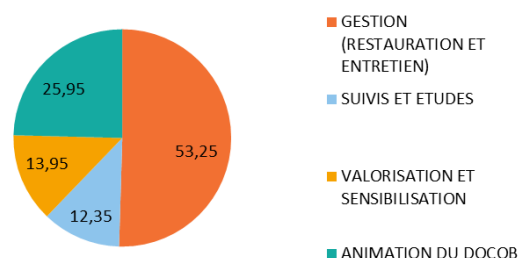


Figure 2 : répartition du nombre de jours consacrés à l'animation du DOCOB en 2016 (Temps de travail animateur Natura 2000 Saint-Flour Communauté)

V.2. Perspectives

En conclusion, l'animateur des sites Natura 2000 évoque les perspectives à venir pour l'année 2017, en sachant que la plupart ont été évoquées tout au long de la présentation.

Ainsi, il est rappelé que lors de la prochaine réunion du COPIL, il sera nécessaire de procéder à l'élection du Président du COPIL et de la structure animatrice du DOCOB.

Enfin, Monsieur FANJUL évoque le fait que le DOCOB des sites Natura 2000 de la Planèze de Saint-Flour arrive à échéance en fin d'année 2017 et que théoriquement, celui-ci devrait être évalué, voire révisé. La question de cette procédure reste en suspens.

Pour terminer, il est évoqué la création d'un Projet Agroenvironnemental et Climatique regroupant les enjeux « eau » et « biodiversité » à l'échéance 2020, afin de prendre en compte dans un seul et même projet, les enjeux agricoles du Contrat Territorial des Affluents rive droite cantalienne et les enjeux des sites Natura 2000 en présence (Planèze de Saint-Flour, Gorges de la Truyère et Affluents rive droite de la Truyère amont notamment).

VI. Conclusion et remerciements

Après avoir ouvert la discussion, Pierre JARLIER, en sa qualité de Président du COPIL, remercie l'ensemble des participants et félicite les intervenants pour le travail accompli au cours de cette année 2016.

Annexe 1: feuille d'émargement




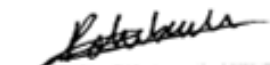








REUNION		Lundi 6 février 2017		
Comité de pilotage				
Natura 2000 sites de la Planète de Saint-Flour				
NOMS	STRUCTURE	ADRESSE MAIL	TELEPHONE NUMERO DE PORTABLE	SIGNATURE
TRONCHE Agnes	FD AAPDMA 15	fedopec@15.technique.com	06.76.83.53.17	
PANTAROTTO Thierry	A FB 15	sd15@afbiodiversite.fr	06.71.43.06.21	
FAURE Gilles	ONCFS 15	sd15@oncfs.gouv.fr	06 20 79 58 74	
Emilie Dupuy	Gen Auvergne - antenne 15	emilie.dupuy@espaces-nature.fr	06.71.20.77.20	
CHEVALIER Gilbert	Commune TANAVALLE	mairie.tanavalle@wanadoo.fr	06.49.64.80.32	
RICHARD Jeanine	Com. de Lavastrie - Saint-Flour	mairie.lavastrie@orange.fr	06 43 93 16 45	
VIDAL Denis Lydie	com Valceyols	valceyols@wanadoo.fr	06 07 09 77 55	
MIRAL Jamil	Commune ANDELAT	davidmiral@orange.fr	06 82 10 98 06	
Bougon Fresh	Commune Collières	bougon.colliers@orange.fr	06 86 18 15 31	
TOURVIEILLE Denis	Commune de Neuvéglise en Pluvette	mairie.steantonic@orange.fr	06 89 83 35 48	
CHRISTOPHE horti'	BE BIOME	biome@biome.ch	04 71 47 53 96	
MICHAUD Guy	S ^t Flour Communauté	g.michaud0252@orange.fr	06 70 73 00 28	
JARLIER Pierre	S ^t Flour Communauté	pierrajarlier@saint-flour.fr	06 80 36 13 62	

REUNION

Lundi 6 février 2017

Comité de pilotage

Natura 2000 sites de la Planèze de Saint-Flour

NOMS	STRUCTURE	ADRESSE MAIL	TELEPHONE NUMERO DE PORTABLE	SIGNATURE
Bousange Sabin	LPO Auvergne	sabine.bousange@lpo.fr	07.77.82.88.24	
BOUTTES olivia	CCI Cantal	olivia.bouttes@chadesuyger.fr	06 80 91 87 88	
CHEBANCE Aurélie	CDIS	achebance@cantal.fr		
JOUBERT Béatrice	DIST 15 / service environnement	beatrice.joubert@cantal.gouv.fr	04.63.27.66.21	
ROHRBACHER Nariom	Saint-Flour Communauté	c.talom@saintflourco.fr		
CHILE Signid	St-Flour Communauté	s.chile@saintflour.fr	04.71.60.69.94	
DUBOUGNON Coralie	St-Flour Communauté	c.dubougnon@saintflour.fr	04.71.60.71.54	
DIAZ Richard	Gendarmerie St-Flour		04.71.60.11.22	
SEMAT Bruno	CG 1 GENDARMERIE SAINT-FOUR	bruno.semato@gendarmerie.cntentat.gouv.fr		
LAGLOIRE Stéphane	Syndicat mixte de la Vallée de Gondit - Grandrieu	syndicatgardit@vanodo.fr	04 71 23 93 05	
MURRY Bernard	maire délégué services V.P. ST-FOUR Communauté	maire.services@orange.fr	06 30 18 94 08	
GEORGER MARC	Président Fédération Pêche	fedepêche15.georgermarc@orange.fr		
LE HENAFF Pierre-Marin	CBN Massif central	pierre-marie.lehenaff@domme.fr		